

MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 JANVIER 2024

Date de convocation : 09/01/2024

Date d'affichage : 09/01/2024

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-quatre, le quinze janvier, à vingt heures trente,
Présents : 10 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoir : 1 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 11 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,
Maire

Étaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ
Philippe, M. DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine, M. ALBERT
Alexandre, M. de CHAMPS Hubert, M. DELETANG Grégory

Étaient excusés : Mme MUREAU Nicole (a donné pouvoir à M. DRUGEON Francis), M. SERVANT
Dimitri, Mme BEAUMARD Angélique

Étaient absentes : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2024-01-008

8.5. Domaines de compétences par thèmes - politique de la ville, habitat, logement

Réforme des attributions de logements - signature d'une convention avec Touraine Logement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est réservataire de logement au sein du parc social de TOURAINE LOGEMENT.

Il précise que la loi ELAN du 23 novembre 2018 modifie les règles applicables en matière de gestion des réservations de logements en instaurant, à compter du 24 novembre 2023, une gestion en flux.

Cette réforme répond à plusieurs objectifs :

- Apporter plus de souplesse dans la gestion des attributions au sein du parc social
- Optimiser la mise à disposition des logements disponibles à la demande exprimée, faciliter la mobilité résidentielle et favoriser la mixité sociale en même temps que l'accès au logement des plus défavorisés
- Renforcer le partenariat entre les bailleurs et les réservataires pour une meilleure gestion des attributions au service de la politique du logement

Afin d'encadrer cette nouvelle forme de gestion, les bailleurs sociaux peuvent signer avec chacun de leurs réservataires une convention pour la période de 2024 à 2026.

Cette convention prévoit les différentes modalités de mise en œuvre du droit de réservation de la commune de LA CHAPELLE SUR LOIRE au sein du parc locatif social de Touraine Logement implanté sur son territoire.

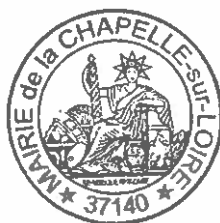
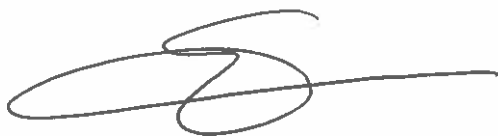
Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention de gestion en flux de réservation de logements locatifs sociaux pour la période 2024-2026 proposée par TOURAINE LOGEMENT
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec TOURAINE LOGEMENT

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire,
GALET Florence



Le Maire,
GUIGNARD Paul



Envoyé en préfecture le 16/01/2024
Reçu en préfecture le 16/01/2024
Publié le 16/01/2024
ID : 037-213700586-20240115-DCM_2024_01_008-DE

